



Commune de Dully

Dully, le 06 novembre 2023

## **Préavis municipal N°11 du 05 décembre 2023**

# **Demande de crédit de CHF 10'000.- TTC pour les travaux de sécurisation de la zone de barbecue à la plage de la Dullive**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'avantage de vous soumettre, pour approbation, une demande de crédit de CHF 10'000.- TTC pour les travaux de sécurisation de la zone de barbecue à plage de la Dullive.

### **Contexte**

En 1982, la commune a construit le pavillon abritant la zone de barbecue et pic-nic, ainsi que le bâtiment abritant les WC.

Depuis ces travaux, la commune a entretenu régulièrement et consciencieusement la plage, ses berges et les installations s'y trouvant.

Après plus de 40 ans d'utilisation, la toiture du pavillon étant d'origine, il était devenu impératif de restaurer la charpente et la couverture pour assurer la sécurité des utilisateurs des lieux.

En mars 2023, un préavis présentant une demande de crédit pour des travaux de sécurisation de la plage a été présenté au Conseil général. Ce préavis comportait une proposition de crédit pour des travaux de sécurisation des berges et une proposition de crédit pour des travaux de rénovation de la toiture, la pose de dalles et la remise en état générale.

La Commission de construction recommandait à l'unanimité d'accepter le préavis tel que proposé par la Municipalité. La Commission des finances, quant à elle, proposait d'amender le préavis en refusant la demande de crédit de CHF 50'000.- TTC pour les travaux de rénovation de la toiture, pose de dalles et remise en état générale. Le préavis a finalement été accepté avec l'amendement proposé et seuls les travaux de sécurisation des berges ont été entrepris.

La toiture du pavillon n'ayant pas fait l'objet de travaux d'assainissement, elle a malencontreusement fait l'objet d'un début d'incendie durant l'été 2023 en raison de la sécheresse et d'étincelles provenant du barbecue.

La Municipalité se doit donc d'agir pour éviter qu'un incident plus grave se produise à l'avenir.

### **Proposition**

Le projet de rénovation ayant été refusé, la Municipalité propose de supprimer le couvert, de déblayer et de remettre en état les lieux.

## Coûts

Les coûts du projet se décomposent de la manière suivante :

### Suppression de la toiture et remise en état générale :

Démolition des charpentes et couverture du pavillon,	CHF	9'800.-
Evacuation en décharge et remise en état du terrain	CHF	200.-
Divers et imprévus		
<hr/> Total	CHF	<hr/> 10'000.-

## Décision du Conseil général

La Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

Le Conseil général,

- vu le préavis municipal n° 11 du 05 décembre 2023, demande de crédit de CHF 10'000.- pour les travaux de sécurisation de la zone de barbecue à la plage de la Dullive,
- entendu le rapport de la Commission de construction,
- entendu le rapport de la Commission de gestion et des finances,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide,

- **d'accorder un crédit de CHF 10'000.- TTC pour la suppression de la toiture, l'évacuation des déchets et la remise en état générale,**
- **d'amortir ce montant en une seule fois du compte 441.331 par prélèvement au fonds « construction diverses » ; compte du bilan n° 2820.00,**
- **de financer ce montant par le flux de la trésorerie communale et/ou selon l'évolution des finances communales par un emprunt,**

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 06 novembre 2023, pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE DULLY

Le Syndic :

La Secrétaire :

F. Mani

V. Breda